



## succession d'une tante veuve et sans enfants

Par **manou37**, le **02/07/2016** à **12:21**

Bonjour,

Ma tante (soeur de mon père) qui était veuve depuis 15 ans et sans enfants, vient de décéder. Ma soeur et moi sommes sa parenté la plus proche. Par contre les frères, soeur et neveux de son mari décédé antérieurement sont ils concernés par la succession.

Par **youris**, le **02/07/2016** à **13:19**

bonjour,

la famille de son mari ne sont concernés que pour les biens dont votre tante avait l'usufruit et celle-ci la nue-propiété.

en l'absence de dispositions prises par votre tante, vous êtes héritiers de celle-ci pour les biens dont elle avait la propriété.

salutations